

## DÉSIGNER LES PLANTES PAR LEUR NOM SCIENTIFIQUE LATIN OU PAR LEUR NOM VERNACULAIRE ?

Jacques LAMBINON (1)

---

LA SEULE MANIÈRE rigoureuse de désigner les plantes est d'utiliser pour ce faire leur nom scientifique, obligatoirement latin. Beaucoup de botanistes, même chevronnés, font à ce propos une confusion entre la taxonomie et la nomenclature.

La taxonomie est la science qui définit les taxons, c'est-à-dire les unités concrètes de la classification, à savoir entre autres les familles, les genres, les espèces, les variantes de celles-ci (sous-espèces, variétés, formes...), sans oublier les hybrides éventuels. Les opinions des auteurs peuvent varier en cette matière ; par exemple, la délimitation des familles de végétaux subit actuellement de grands changements dus principalement à l'apport de la biologie moléculaire.

La nomenclature est la manière de nommer les taxons, une fois leur délimitation effectuée. Elle est régie par des règles strictes, réunies en un Code international ; elle est « aveugle » – comme la justice –, en ce sens qu'elle dit comment doit s'appeler un taxon, mais seulement une fois que les taxonomistes l'ont défini. Dès lors, une même plante peut le cas échéant porter deux ou plusieurs noms « savants » différents parfaitement valables : ainsi le « Polypode intermédiaire » est appelé le plus souvent aujourd'hui *Polypodium interjectum* (on ajoutera normalement à un tel nom ce que l'on appelle des « noms d'auteurs »), par ceux qui considèrent que c'est une espèce différente du « Polypode vulgaire », *Polypodium vulgare* ; mais certains estiment qu'il ne s'agit là que de sous-espèces à subordonner à une même espèce et leur nom sera alors *P. vulgare* subsp. *prionodes* et subsp. *vulgare*. Sur le plan nomenclatural, ces quatre noms sont – répétons-le – aussi valables les uns que les autres.

La nomenclature « savante » est donc rigoureuse, mais – toujours comme la justice – difficilement accessible au « citoyen normal »..., plus exactement au botaniste amateur. Cela ne signifie d'ailleurs pas que tous les noms latins soient légitimes : il existe une vaste synonymie, de nombreux noms invalides ou illégitimes, par application des règles du Code précité, dont on ne saurait bien entendu donner ici un aperçu même sommaire.

Il est donc tentant pour certains d'avoir recours à une autre manière de nommer les végétaux, à savoir par leur nom dit vernaculaire (du latin « vernaculus » = indigène, qui est du pays, le terme s'appliquant initialement, en latin classique, aux esclaves nés dans la maison). Dans notre cas, il s'agira du nom français (mais on pourrait aussi s'intéresser aux noms wallons, picards... ou autres des plantes). Est-ce là une alternative raisonnable, une formule acceptable dans certains cas, voire une source d'information complémentaire à la nomenclature latine ?

Donnons d'abord la parole à l'accusation. Les noms vernaculaires sont, par définition, locaux et ne permettent guère un échange d'informations à l'échelle internationale, voire nationale dans un pays comme le nôtre où se pratiquent officiellement trois langues. Plus grave, ils ne sont pas codifiés et ne respectent donc pas un principe fondamental de la taxonomie : le fait qu'une espèce doit porter un nom savant binaire, à savoir un nom de genre suivi d'une épithète spécifique, complété le cas échéant par l'indication d'un taxon infraspécifique. Parmi les noms vernaculaires français, le nom Cresson, par exemple, ne

correspond pas à un genre unique, puisque le Cresson alénois et le Cresson de fontaine relèvent de deux genres différents de Crucifères ; le Jonc fleuri, le Jonc des chaisiers et les autres « Joncs » appartiennent à trois familles différentes et le nom « Pied-de-poule » désigne à la fois une Dicotylée (*Lotus corniculatus*) et une Monocotylée (*Bothriochloa ischaemum*). Des centaines d'exemples comparables apparaîtront dans les deux index que contient la présente brochure. D'autre part, la même plante peut porter deux ou plusieurs noms français différents sans que cela ait aucune implication taxonomique : ici aussi, on en trouvera divers exemples dans ce fascicule, qui ne se prétend d'ailleurs nullement complet dans ses inventaires de noms vernaculaires.

Pourtant, bien des noms français existaient avant que les botanistes n'aient imposé la nomenclature binaire des espèces, avec l'adoption d'un système qui s'est généralisé à partir de l'œuvre de Linné, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Prétendre qu'il n'en subsiste rien aujourd'hui serait sot : bien des botanistes chevronnés parlent encore du Charme ou de la Pâquerette plus couramment que du *Carpinus betulus* ou du *Bellis perennis* ! D'autre part, le recrutement de naturalistes amateurs ou plus simplement l'initiation à la découverte de la biodiversité – concept qui mériterait d'être débattu plus avant, mais ce n'est pas la place ici pour ce faire – sont des tâches auxquelles on s'attelle aujourd'hui. Les animateurs de telles formations estiment souvent que la terminologie latine utilisée pour désigner les êtres vivants peut être un obstacle réel dans la phase initiatique de cette action. La place du latin dans notre société s'est en effet fortement amenuisée durant ces dernières décennies, que ce soit dans l'enseignement, la liturgie ou ailleurs. Il ne faut pourtant pas exagérer le caractère supposé répulsif de la langue de Cicéron, quand on voit que les amateurs d'horticulture, de plantes médicinales ou mellifères ou les aquariophiles n'hésitent pas à toujours utiliser couramment une terminologie latine.

Mais il y a un intérêt plus subtil à compulsier des index semblables à ceux qui sont présentés ici. Les noms français sont schématiquement de deux types. Certains résultent de la tradition populaire, souvenir d'usages des plantes concernées, de caractères distinctifs de celles-ci, c'est-à-dire d'un patrimoine régional tout aussi précieux à conserver que les événements folkloriques les plus prestigieux. L'Arrête-bœuf, l'Asperge des bois, les Becs-de-cigogne, le Chardon roulant, le Fer-à-cheval, l'Herbe à la coupure, l'Herbe aux femmes battues, la Noix de terre, le Peigne-de-Vénus, la Toute-seine,... en sont des exemples parmi beaucoup d'autres.

D'autres noms sont « savants », consistant le plus souvent en la traduction du nom latin « officiel » (ou parfois d'un synonyme) de la plante. Je pense que, surtout pour le botaniste connaissant déjà notre flore de façon satisfaisante, c'est là une information utile. Quelques exemples méritent d'être cités. Certes, il est des épithètes dont la traduction est aisée, même pour qui ignore le latin : les adjectifs « annuus », « maritimus », « montanus », « officinalis », « pyrenaicus », « vulgaris »... ne sont pas bien difficiles à comprendre ! Mais il y a bien d'autres cas où la correspondance latin-français est moins évidente sans initiation : tous les lecteurs savent-ils ce que veulent dire « sativus » (= cultivé), « arvensis » (= des champs), « asper » (= rude), « vernus » (= printanier), « arenarius » (= des sables), « sepium » (= des haies), « dumetorum » (= des buissons)... ? Si ce n'est pas le cas, ils l'apprendront ici. Que dire alors des noms tirés de patronymes des botanistes du passé ? Je n'en citerai qu'un exemple : *Artemisia verlotiorum* semble un nom bien « barbare », jusqu'au moment où on apprendra que c'est un génitif pluriel, rappelant le nom des frères Verlot.

Paradoxalement, les noms « savants » français peuvent avoir un sens plus représentatif que leurs correspondants latins ou avoir plus de pérennité que ceux-ci. Ainsi, *Petasites hybridus* n'est pas un hybride au sens que l'on donne aujourd'hui à ce mot ; son nom français retenu ici, Pétasite officinal, est plus significatif. Autre exemple : tous nos *Myriophyllum* sont des plantes aquatiques ; dès lors, le nom français Myriophylle du Brésil, traduction d'un synonyme (*Myriophyllum brasiliense*), est bien plus discriminant que le nom latin imposé par les règles de priorité, à savoir *M. aquaticum*. Enfin, le nom de Bouleau pubescent n'a pas varié d'une édition à l'autre de la « Flore Bleue », alors que le nom latin correspondant, imposé par des règles trop compliquées pour être exposées ici, fut successivement *Betula pubescens*, puis *B. alba*, puis à nouveau *B. pubescens* ! C'est là, il faut l'avouer, un cas heureusement rare.

Le succès des noms vernaculaires est variable suivant la région et donc la langue concernée. Ainsi, en néerlandais, l'usage de tels noms est plus courant que ne l'est celui des noms français et il en existe une liste standardisée, admise à la fois par nos collègues flamands et hollandais. L'explication principale est assez évidente : la flore correspondant à l'extension géographique du néerlandais est beaucoup plus homogène et plus pauvre que celle des territoires où l'on parle français, s'étendant des Pyrénées aux Alpes suisses et à la Wallonie, en passant par la France méditerranéenne (et nous ne songeons même pas ici au Québec et autre Guadeloupe). Si l'on compare la flore du bassin parisien et celle de la Corse, on constate qu'il n'y a que peu de plantes vasculaires en commun et la tradition populaire à l'origine de bien des noms vernaculaires y est combien différente ! Les noms français que l'on trouvera dans ce fascicule ne sont donc pas nécessairement ceux utilisés dans l'ensemble de l'Europe francophone, mais au moins dans la partie de ce territoire qui nous concerne directement. Et encore, pour les noms « populaires », leur « aire géographique » est souvent plus limitée encore. Certains diront cependant que c'est là précisément un aspect de la richesse et de la diversité de la tradition populaire locale.

Que conclure de tout cela ? Si vous êtes ou ambitionnez de devenir un « naturaliste éclairé », vous devrez vous familiariser avec la nomenclature latine : cela est évident ! Si vous souhaitez seulement avoir une idée du monde végétal qui nous entoure, n'ayez pas honte de faire usage des noms français, à la fois sans complexe et sans prétention. Mais si vous êtes ce botaniste éclairé, voire un professionnel, ne méprisez pas pour autant les noms vernaculaires : ils font partie d'une « culture botanique » dont j'ai essayé d'évoquer la richesse et la diversité.

Merci donc à l'auteur de ce fascicule (voir page 4), Francis MAUHIN, pour l'apport que constitue la présente œuvre de vulgarisation scientifique.

(1) Jacques LAMBINON est professeur honoraire à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique.

Il est aussi, bien évidemment, l'un des principaux auteurs de la « Flore Bleue » (N.D.E.). (2)

(2) LAMBINON (Jacques), DELVOSALLE (Léon) et DUVIGNEAUD (Jacques) & coll., *Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines*, 5<sup>e</sup> édition. Éditions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, Meise, 2004.